

**Enquête publique environnementale unique concernant
les demandes de permis de construire et d'autorisation d'exploiter
un entrepôt logistique à Hénin-Beaumont
par la société Generali Vie**

**Observations n°27 et 28 déposées sur registre
les 25 et 26 juin 2019
et n°29 reçue par courrier le 26 juin 2019
(rendues anonymes pour publication sur site Internet)**

Observation n°27 déposée sur registre le 25/06/19

Auteur :

M. N résidant rue des Chauffours (Beaumont) / Hénin-Beaumont

Observation :

Il n'est pas nécessaire de construire cette zone logistique supplémentaire.

En effet la circulation est déjà très compliquée dans cette zone, sans compter les nuisances sonores occasionnées par les poids lourds.

Observation n°28 déposée sur registre le 26/06/19 :

Auteur : contribution rendue anonyme pour publication sur site Internet

Observation :

Je suis née en 1986. Mes grands-parents étaient agriculteurs à Hénin-Beaumont et habitent encore leur ferme sur la place de Beaumont en Artois.

En 30 ans, le trajet que je faisais petite en vélo s'est métamorphosé : béton, entrepôts, urbanisation, Beaumont a été défiguré. Et n'a aujourd'hui plus aucun rapport avec le village qu'il était.

Aujourd'hui on nous interroge sur un nouveau projet de 80 000 m² d'entrepôts. Ce projet est inacceptable :

- Il est à contresens des engagements de la France sur le climat alors qu'il ne nous reste plus que très peu de temps pour garantir que nous resterons en dessous des 1,5° de réchauffement climatique. Il y a urgence !
- Il dégradera encore un peu plus la qualité de l'air déjà bien dégradée sur le territoire. Cette qualité de l'air dégradée a un impact sur nos poumons mais aussi sur les rendements agricoles
- Il apportera des nuisances supplémentaires aux riverains déjà très affectés par le bruit et la circulation (IKEA, rond-point des vaches, Maison+, autres entrepôts logistiques déjà existants)
- Le paysage sera détérioré, irrémédiablement, en entrée de ville
- L'argument de l'emploi ne tient pas, dans un domaine en pleine robotisation,
- Les terres agricoles nourricières sont notre bien commun. A l'heure où on promeut les circuits courts et l'alimentation locale, il faut les préserver. Toute artificialisation est irrémédiable ! Et quel impact sur la faune et la flore !!!

Depuis 30 ans, on voit fleurir ce type de projet du passé. En 2019, la société a bien compris qu'il fallait un moratoire sur ce type de projet. Pourquoi ne pas l'écouter ?

Je m'étonne, en tant qu'élue écologiste, d'avoir dû financer moi-même un tract pour alerter la population (qui aura eu au moins le mérite d'amener le maire à faire de même).

Je m'étonne aussi de lire des aberrations dans l'étude d'impact environnemental : il y est notamment écrit que les champs ne sont pas cultivés, ce qui est faux.

Pour finir, une plateforme multimodale existe à qq km à peine, qui a l'avantage de permettre entrée et sortie de l'autoroute sans nuisances pour les riverains. Et de faire du report modal fluvial et ferroviaire.

Observation n°29 reçue par courrier le 26/06/19 :

Auteur :

Mme N demeurant rue Paul Cézanne / Hénin-Beaumont

Observation : (courrier daté du 22 juin, reçu le 26)

Les conseillers de quartier du Village de Beaumont,

Je vous informe par la présente, être opposée au projet de construction d'un entrepôt logistique le long de la RD 40 :

- Assez de nuisances pour « être Beau Village de Beaumont »
- Les anciens seraient outrés de voir saccager des « Beaux monts en Artois » si Beaux et paisibles.

Avec mes remerciements, recevez mes sincères salutations.
